

ARRETE N° 374

**OPPOSITION A UNE
DECLARATION PREALABLE
PRONONCEES PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 03/12/2009

N° DP 034123 09M0086

Par :	SARL M.P.I
Demeurant à :	27 rue Joseph DELTEIL 34990 JUVIGNAC
Représenté par :	Monsieur Dominique MOLINIER
Pour :	Lotissement de 4 lots à bâtir (lot A 1123m ² , lotB 1003M ² , lotC 1016m ² , lotD 1033m ² et un cinquième lot de 64m ²
Sur un terrain sis à :	Rue des pattes
Références cadastrales :	BL 278

Surfaces hors œuvre
Brute :
Nette :

Destination : lotissement

Le Maire de Juvignac

Vu la demande susvisée,

Vu le code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants et R 421-1 et suivants,

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé,

Vu le Programme d'Aménagement d'Ensemble approuvé,

Considérant que le projet consiste en la création d'un lotissement de 5 lots dont 1 lot (le lot E) servant d'espace commun au 4 autres lots,

Considérant l'article R421-19 du code de l'urbanisme qui précise que « *Doivent être précédés de la délivrance d'un permis d'aménager : a) les lotissements, qui ont pour effet, sur une période de moins de dix ans, de créer plus de deux lots à construire : lorsqu'ils prévoient la réalisation de voies ou espaces communs [...]* »

Considérant qu'en l'espèce le projet n'entre pas dans le champ d'application de la déclaration préalable,

A R R E T E :

ARTICLE UNIQUE : Il est fait **opposition** à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication le



JUVIGNAC le 31 DEC 2009
M. Jean CUSSEI
Adjoint au Maire

